



Le conseiller aux décideurs locaux est un expert du conseil :

- Au service des élus locaux (maires, présidents d'EPCI)
- Appartenant à la direction générale des Finances publiques et rattaché à une direction départementale ou régionale des Finances publiques
- Qui propose une offre de conseil individualisée aux élus pour répondre à leurs besoins (conseil financier, fiscal, budgétaire, comptable, patrimonial, réorganisation des processus, etc.)



Pour en savoir plus



CONTACTEZ :

- **Votre conseiller aux décideurs locaux**, expert du conseil, qui vous accompagne pour l'ensemble de vos projets.
- **Votre comptable public**, partenaire au quotidien de la vie financière et comptable de votre collectivité.



CONSULTEZ :

Le fonds documentaire disponible sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr pour une information générale sur le conseiller aux décideurs locaux.



Retrouvez les Finances publiques sur



Direction générale des Finances publiques
Novembre 2022



LE POINT SUR

LE CONSEILLER AUX DÉCIDEURS LOCAUX

LA DGFIP AU SERVICE DES ÉLUS



Les missions du conseiller aux décideurs locaux (CDL)

- Délivrer un conseil personnalisé à chaque commune et EPCI
- Présenter les réformes fiscales instaurées par les lois de finances
- Accompagner les élus dans la gestion quotidienne de leur collectivité en facilitant leur prise de décision (préparation budgétaire, fiabilisation des bases fiscales, etc.)
- Promouvoir les dispositifs améliorant la qualité comptable
- Expertiser la situation de la commune sous l'angle financier, fiscal, économique ou domanial
- Conseiller les élus locaux dans leurs projets d'investissement et dans la mise en œuvre de procédés innovants (moyens de paiement dématérialisés, par exemple)

Les décideurs locaux concernés



Maires



Présidents d'EPCI

Avantages

- DES PRESTATIONS SUR MESURE, AU PLUS PRÈS DES ATTENTES DE LA COLLECTIVITÉ
- GRATUITÉ, OBJECTIVITÉ, NEUTRALITÉ DES PRESTATIONS
- UNE RELATION INDIVIDUALISÉE ET DE PROXIMITÉ (Réactivité et prise de contact facilitée)

L'offre de services

CONSEIL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Sur tous les volets de la gestion financière de la collectivité :

- préparation budgétaire
- recettes et dépenses (optimisation du recouvrement des produits locaux, etc.)
- qualité et fiabilisation des comptes

CONSEIL FINANCIER

- Analyses financières (rétrospectives et prospectives)
- Gestion de dette et de trésorerie
- Tableau de bord financier
- Aide au financement des projets d'investissement

CONSEIL FISCAL

- Simulations, fiabilisation et optimisation des bases, informations sur les dispositifs de péréquation, etc.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET PATRIMONIAL

- Accompagnement des projets de la collectivité (modification institutionnelle du territoire, projet d'investissement, concession de service public, etc.)

CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉINGÉNIERIE DES PROCESSUS

- Impact de la dématérialisation sur les processus comptables et financiers
- Mise en place de conventions de partenariat
- Rationalisation de l'organisation des régies

Le conseiller aux décideurs locaux répond à vos questions

EXEMPLES DE QUESTIONS D'ÉLUS LOCAUX

Je souhaite avoir des conseils pour confectionner le budget.

Je souhaite bénéficier d'une analyse financière.

Je souhaite qu'un représentant de la DGFIP participe au conseil municipal ou communautaire pour le vote du budget.

Comment proposer un paiement par Internet aux usagers de la cantine scolaire ?

Comment obtenir des simulations fiscales pour ma collectivité ?

Qui peut me donner des informations sur le calcul des taxes foncières ?

Je souhaite être accompagné pour optimiser mes bases fiscales.

Je souhaite lancer un projet d'investissement et j'ai besoin d'une expertise sur la faisabilité et la rentabilité du projet.

Comment améliorer la gestion des régies de ma commune ?
Quel est mon taux d'impayés ?
Mes factures sont-elles bien émises ?
Les circuits sont-ils sécurisés ?